



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE LA RÉDEMPTION
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

Chantal Tremblay, directrice générale de la susdite municipalité

Aux personnes intéressées par un projet de règlement fixant le taux de taxes foncières et les tarifs de compensation pour l'année 2026

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 12 janvier 2026 le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2025-10, pour fixer le taux de taxes foncières et les tarifs de compensation pour l'année 2026.
- Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 68, rue Soucy, à La Rédemption aux heures normales d'ouverture.

Chantal Tremblay
Directrice générale et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)

Je, soussignée Chantal Tremblay, directrice générale et greffière trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h00 heures et 18h00 heures le 13e jour du mois de décembre 2026, à chacun des endroits suivants:
Bureau municipal et site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13e jour de janvier 2026.

Chantal Tremblay
Directrice générale et greffière trésorière